

Propriété de **PLUS** de 4 hectares contigus à vocation forestière

Vous pourriez avoir accès aux programmes d'aide pour l'aménagement durable des forêts privées du MRN!

Il faut obligatoirement **obtenir le statut de producteur forestier** et voici comment :

1

Contactez l'Agence de la forêt privée de l'Estrie : pour avoir accès à un soutien technique, des subventions et des plants gratuits, l'obtention du statut de **producteur forestier** auprès de l'Agence de la forêt privée de l'Estrie est obligatoire.

Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie : 819 823-8884 ou www.agenceestrie.qc.ca

2

Contactez un ingénieur forestier accrédité par l'Agence pour obtenir un plan d'aménagement forestier : il préparera un document qui décrit les différents peuplements présents sur votre propriété et qui détermine, pour une période de 10 ans, les différentes actions à réaliser afin de mettre en valeur la forêt.

3

Préparer le financement de vos travaux : des subventions sont disponibles pour effectuer divers travaux d'aménagement forestier, dont notamment la préparation du terrain avant la plantation, l'acquisition de plants destinés au reboisement, la plantation des arbres et le suivi des soins culturaux.

Des programmes de subvention s'adressent aux **producteurs forestiers**, notamment :

- Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées
- Programme de remboursement des taxes foncières
- Programme d'investissements sylvicoles
- Programme de financement forestier
- Programme Forêt-Faune - Volet ravages de cerfs

Pour plus de détails, consultez le site internet du MRN : www.mrn.gouv.qc.ca/forets/privées/privées-programmes.jsp



Monsieur Benoît Truax Ph.D., de la Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est, dans une plantation de chêne rouge.
Photo : Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est



POUR NOUS JOINDRE

MRC de Memphrémagog
455, rue MacDonald, bureau 200
Magog (Québec) J1X 1M2
Tél. : 819 843-9292 • Téléc. : 819 843-7295
www.mrcmemphremagog.com

LA PLANTATION DE FEUILLUS NOBLÉS

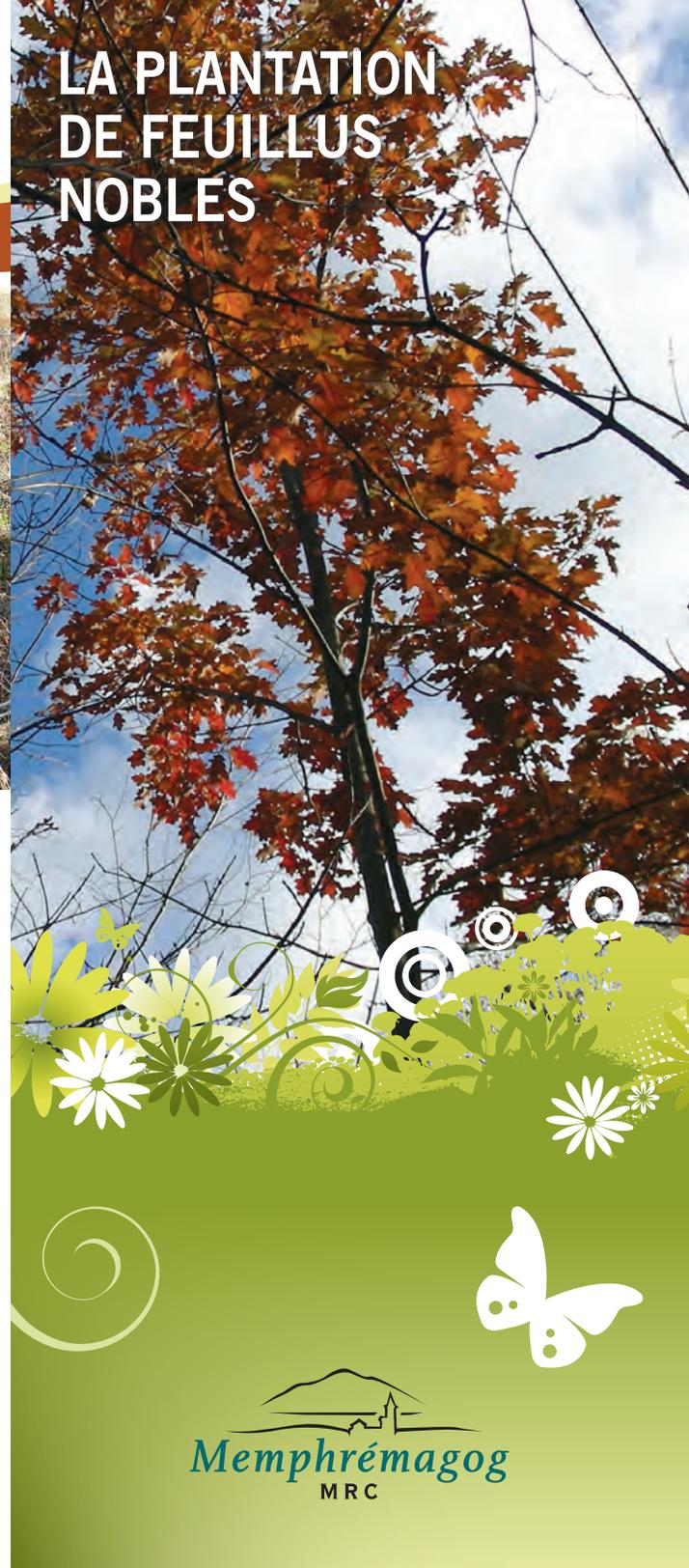


Photo de couverture : Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est



L'Estrie fut jadis un territoire où abondaient les chênes rouges et les pins blancs. Lors de la colonisation, les massifs forestiers ont été aménagés pour faire place à l'agriculture et soutenir le développement de l'industrie de la potasse, utilisée dans la confection d'engrais et de savon. Le bois était également utilisé par les familles pour la construction et la confection de meubles. L'abandon de l'agriculture (terres en friche) et la pratique de coupes partielles (récolte des plus belles tiges) a eu pour effet de réduire la qualité des peuplements forestiers résiduels.

L'introduction de feuillus nobles, essences rares mais indigènes, est une bonne alternative afin de restaurer les forêts actuelles de l'Estrie.

LES RAISONS DE CHOISIR LES ESSENCES NOBLES SONT MULTIPLES, NOTAMMENT AFIN DE :

- Restaurer les peuplements patrimoniaux indigènes;
- Augmenter la biodiversité au détriment de la monoculture forestière;
- Supporter le patrimoine génétique des espèces désormais moins présentes dans notre région;
- Augmenter la valeur écologique des propriétés;
- Assurer la pérennité des massifs forestiers mixtes;
- Augmenter la valeur monétaire d'un peuplement, en termes d'utilisation de la ressource forestière.

LES ESSENCES DE FEUILLUS NOBLES INDIGÈNES DANS LA RÉGION DE L'ESTRIE :

CHÊNE À GROS FRUITS FRÊNE DE PENNSYLVANIE

CHÊNE ROUGE CERISIER TARDIF

FRÊNE D'AMÉRIQUE BOULEAU JAUNE

AIDE-MÉMOIRE Reboisement par introduction d'essences nobles

Propriété
de **MOINS** de
4 hectares

- Distribution de plants gratuits par l'Association forestière des Cantons de l'Est
- Utilisation de semences (glands)

Propriété
de **PLUS** de
4 hectares contigus

- Obtention du statut de producteur forestier
- Admissibilité aux différents programmes de subvention s'adressant aux producteurs forestiers

Il est possible d'effectuer du reboisement dans le sous-bois de peuplements dégradés ou dans une friche. Mais attention, dans le cas des friches agricoles, les superficies doivent faire l'objet d'une autorisation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Plantation de reboisement en friche.
Photo : Emilio Lembo, ing. f.

Propriété de **MOINS** de 4 hectares

AU PRINTEMPS

Distribution de plants gratuits par l'Association forestière des Cantons de l'Est

Les plants sont distribués au mois de mai, dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts. Visitez le site internet de l'Association pour obtenir plus de détails et consultez les fiches techniques sur les principales essences distribuées. Vous pourrez ainsi parfaire vos connaissances et bien planifier votre projet de plantation.

www.afce.qc.ca/education_mois_de_larbre.asp

À L'AUTOMNE

Utilisation de semences

Les chênes rouges ou blancs sont les plus simples à introduire.

Premièrement, trouver des semences. Les glands peuvent être récoltés à l'automne sous les arbres matures ou achetés dans une pépinière ou une jardinerie.

Deuxièmement, enfouir les semences dans le sol. Règle générale, la profondeur préconisée est égale à la dimension du gland. Pour permettre la germination, les semences doivent être enfouies dans le sol à l'automne et passer l'hiver sous la neige. Bien identifier l'endroit où les glands ont été plantés pour être en mesure de retrouver les plants et assurer le suivi.

Le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II) du ministère des Ressources naturelles (MRN) permet le financement de certains projets, renseignez-vous!

www.mrn.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-programme.jsp